

gère partent de Salda et de Mascara pour Beni-Ouni.

Une dépêche privée annonce la mort d'un sergent blessé dimanche. Les dépêches reçues par le gouverneur ne confirment pas cette mort.

L'attention de dimanche était préméditée. Après le passage du gouverneur, cinq cents bandits se sont approchés, avec l'intention de commettre un attentat au retour. On ignore la cause qui a empêché l'accomplissement de ce projet.

Le gouverneur a distribué de nombreux secours.

Une interpellation à la Chambre

Paris, 2 juin. — Le gret-apens de Figuiéux a subi une répercussion à la Chambre. M. Firmin Faure ancien député d'Oran, actuellement député nationaliste de Levallois, a fait annoncer que, jeudi, au début de la séance, il déposerait une demande d'interpellation sur ce grave incident, et insistait pour la discussion immédiate. Il ne croit pas que la Chambre puisse se soustraire à la nécessité qui s'impose de voter sans plus de délai cette question. « Il faut, dit-il, que le gouvernement s'explique sur ses intentions et les mesures qu'il a prises ou compte prendre pour venger l'insulte faite à notre représentant et à notre drapeau, et aussi pour mettre fin aux incursions des pillards marocains. Il y a trois ans que la situation est intolérable pour nos troupes, humiliante pour nos officiers, obligeant de rester l'arme au pied sous les avances multiples des Ksouriens... »

M. Denis Cochon estime que la situation créée par le gret-apens de Figuiéux peut avoir de graves conséquences politiques, et nous obligent à faire une campagne longue et coûteuse.

Le député de la droite craint que le gouverneur général n'ait manqué de prudence en s'aventurant dans le col de Zemaga qui, du reste, se trouve en territoire marocain, ce qui complique l'incident au point de vue international.

M. Guyot-Dessaigne, président de la commission de l'armée, n'est pas de cet avis. Il ne s'agit pas d'occuper Figuiéux, ce qui créerait, en effet, des difficultés internationales. Ce qu'il faut, c'est chasser avec la plus grande sévérité les insultes répétées faites à notre drapeau et détruire ce repaire de bandits.

C'est aussi l'opinion de M. Etienne, président du groupe colonial de la Chambre et de la commission des affaires extérieures, dont on a pu lire les déclarations dans le « Temps » de ce soir.

M. Etienne, l'an dernier, s'était aventuré lui-même avec une escorte de six spahis en vue de Figuiéux. Aussitôt les murs de la ville s'étaient garnis de Marocains en armes et, devant les dispositions hostiles des Ksouriens, il eût été le temps de tourner bride pour échapper à leurs balles.

Congrès international des mineurs

(De notre envoyé spécial)

PREMIÈRE JOURNÉE

Bruxelles, 2 juin. — Le Congrès international des mineurs se tient à la Maison du Peuple de Bruxelles, dans la salle blanche.

SEANCE DU MATIN

Exactement à dix heures et demie, l'heure fixée, le citoyen Benjamin PICKARD, secrétaire général permanent des Congrès internationaux, prend place au bureau. L'interprète anglais SMITH qui suit tous les Congrès, se tient près de lui. Les allemands et autrichiens, les délégués français et belges occupent les tables de gauche; à droite et au centre prennent place les anglais. Le bureau est orné de drapeaux de toutes les nationalités représentées et de superbes plantes ornementales; en face, au fond de la salle, une foule énorme sur laquelle se détache, lumineuse, bien plus grande que nature une tête de Christ.

Cette évocation du précurseur de Nazareth n'est pas sans surprendre bon nombre de congressistes. Les camarades belges leur expliquent qu'ils ont voulu célébrer le premier socialiste conscient qui proclama la fraternité de tous les hommes, sans distinction de race, de religion, de nationalité.

Lentement le bureau recueille les listes des délégués et des mandats et procède à la vérification des pouvoirs de ses représentants. Les anglais sont 46, les allemands 9, les français 6, l'Autriche a un délégué, la Belgique quinze. Soit, au total 77 mandats qui représentent 2.211.500 mineurs.

Tous ces préliminaires terminés, il est 11 h. 1/2, Benjamin Pickard prend la parole.

Il salue les congressistes et se félicite de les voir plus nombreux qu'aux précédents Congrès.

Conformément aux vœux émis dans les divers Congrès nationaux et le Comité international, il s'adresse officiellement au secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs des Etats-Unis pour l'inviter à envoyer des délégués au Congrès international. Pickard rappelle l'héroïque lutte des mineurs de Pensylvanie qui s'est terminée par une victoire éclatante pour le prolétariat.

Le secrétaire général américain a répondu en faisant observer que rien, dans les statuts de la Fédération des mineurs des Etats-Unis, n'a été inscrit en prévision de l'envoi de mandataires dans les Congrès internationaux. En même temps cependant, il priait Pickard de le documenter; tous les renseignements sur les travaux des divers Congrès internationaux ont été aussitôt envoyés en Amérique. Depuis, le secrétaire général s'est engagé à saisir le prochain Congrès na-

tional américain de la demande des camarades européens et tout permit d'espérer qu'au prochain Congrès international, l'Amérique sera enfin représentée.

Ces déclarations de Pickard sont unanimement et très vivement applaudies.

Pickard remarque ensuite que les Congrès ont franchi le cap fatal, pour les esprits superfétueux, le chiffre 10. Le Congrès qui s'ouvre aujourd'hui est en effet le quatorzième. Sans attacher, évidemment, aucune importance au préjugé du nombre 13, il faut pourtant se féliciter de l'avoir dépassé. C'est un geste de longue vie, car il ne faut pas oublier que, dans les années qui ont précédé, il a fallu lutter, il a fallu combattre, arrondir bien des angles, tenir compte des profondes différences des tempéraments, et surmonter d'autres grosses difficultés de nationalités. Mais tous ont mis tant de bonne volonté, de grand sens, que le plus en plus assises deviennent des réunions fraternelles; les délégués des divers pays se comprennent, s'estiment et s'aiment.

Je vais inviter le Congrès à hâter ses travaux afin de permettre à nos frères allemands de rentrer le plus tôt possible dans leurs foyers. On sait qu'ils sont en pleine bataille électorale; ils ont résolu d'envoyer au Parlement des députés mineurs, indépendants de tous les partis bourgeois. Courageusement ils ont engagé la lutte contre les propriétaires des mines et contre les puissants capitalistes qui les soutiennent.

Pickard dit qu'il est certain d'être l'interprète de tous les congressistes et de tous les mineurs qui le représentent, en criant courage aux camarades mineurs de tous les pays, les vœux les plus sincères pour leur succès.

De chaleureux applaudissements proviennent à l'orateur avec quel bonheur d'expression il a traduit la pensée de l'assemblée.

Pickard continue et fait attention à l'attention des congressistes sur la maladie nouvelle « le ver » qui fait déjà de cruels ravages dans un grand nombre de bassins. C'est une bien mauvaise chose, ajoute-t-il, parmi tant de mauvaises choses, qui nous a été apportées par le monde des mineurs. De telle manière, nous devons chercher les moyens de conjurer le mal.

Il conclut ensuite, en conviant tous ses camarades à se mettre à la besogne avec ardeur et avec calme afin de faire rapidement et en toute tranquillité de bon travail.

Pickard exprime avec une extrême aisance, avec une grande autorité. Sans gestes, sans mouvements oratoires, avec chaleur pourtant; on sent l'homme ardeur de lui-même, conscient de la haute situation qu'il occupe dans le monde des mineurs. De telle manière, c'est un beau vieillard encore fort vigoureux, énergique et volontaire; il tient ses qualités et ses défauts de l'énorme besogne qu'il a accompli en créant la formidable « Miner's Federation » anglaise et en menant la lutte pour la Fédération internationale des mineurs.

DISCOURS DE GOTTÉ

COTTE est invité à parler, en sa qualité de secrétaire de la Fédération française. Cotte rappelle brièvement l'œuvre déjà accomplie par les Congrès internationaux, sans doute, dit-il, souvent obéissant à la loi de notre tempérament nous aurons voulu hâter notre marche. Mais, nous devons reconnaître le chemin parcouru; cependant, nous ne devons pas nous laisser aller à nous décourager. Il faut nous arriver plus rapidement aux réformes nationales que les mineurs attendent avec tant d'impatience. Nous avons bien, en tous, également exploités dans tous les pays, nous travaillerons tous les avec un accord et c'est ce qui nous donne espoir et confiance.

Cotte termine en remerciant les belges pour leur fraternel accueil; il dit aussi qu'il se félicite de leur accueil et de leur accueil. Il dit aussi qu'il se félicite de leur accueil et de leur accueil.

DISCOURS DE MAES

MAES secrétaire général du Parti ouvrier socialiste belge, vient apporter au congrès le salut fraternel de tous les travailleurs socialistes de Belgique. Les mineurs belges sont le plus vigoureux élément de la lutte internationale pour le bonheur que nous voyons recueillir dans notre Maison du Peuple à Bruxelles.

Nous sommes heureux que vous ayez choisi Bruxelles pour tenir vos assises de travail international et il nous semble à vous voir venir de si loin, que nous aurons pu véritablement les frontières disparaître. Il semble que nous apercevions au-dessus des combinaisons politiques de la diplomatie, surgir la volonté des représentants du peuple du travail dont le voix puissante nous a été entendue à travers le monde entier.

Vous allez étudier quelles réformes doivent être poursuivies internationalement pour l'attente des ouvriers de tous les pays, pour avancer l'heure de l'émancipation intégrale du prolétariat.

Soyez les bienvenus pour cette œuvre et nos vœux accompagneront les travaux de votre Congrès.

C'est le citoyen Maes qui a terminé la série des discours que le précurseur des Congrès internationaux inscrit en tête des ordres du jour.

NOMINATION DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

Le camarade Cavrot est désigné comme président du jour et les citoyens Edwards pour l'Angleterre et Schroder pour l'Allemagne sont nommés vice-présidents.

Benjamin Pickard est désigné comme secrétaire général permanent et Abraham comme secrétaire adjoint.

Le comité d'affaires est composé de 7 délégués : 2 anglais, 1 autrichien, 1 allemand, 1 français, 2 belges.

Le comité de 5 membres pour la vérification définitive des mandats est composé de : Edwards, Schroder, Pickard, Maes, et de la Belgique, Cadot pour la France, Leimpcher pour l'Allemagne et L'Autriche, Schilling pour la Belgique.

Les secrétaires pour chaque nationalité sont ensuite nommés : Heinz pour la Grande-Bretagne, Lombard pour la Belgique, Cadot pour la France, Leimpcher pour l'Allemagne et L'Autriche, Schilling pour la Belgique.

Greenochon, délégué anglais et Schilling, délégué allemand sont élus comme scrutateurs.

L'organisation intérieure du Congrès étant ainsi terminée, Pickard demande la parole avant de quitter le bureau.

DEPECHE AU CONGRES ALLEMAND

Je vous propose, dit Pickard, avant de lever votre première séance, d'envoyer au nom du Congrès international une dépêche de nos frères allemands réunis en ce moment au Congrès national.

Nous les félicitons des succès déjà obtenus par eux, nous leur souhaitons des victoires nouvelles. Nous leur adressons nos remerciements pour leur participation au Congrès international.

Cette proposition est accueillie par de vifs applaudissements et est votée à l'unanimité.

Enfin, le Congrès décide qu'il s'ouvrira le matin de 10 heures à 12 h. 1/2 et le soir de 2 heures à 4 h. 1/2.

FETE ARTISTIQUE EN L'HONNEUR DES CONGRESSISTES

Le camarade Maes, au nom du Parti ouvrier belge, invite tous les congressistes à assister à une fête organisée pour le soir même, à la Maison du Peuple, en leur honneur.

Ce sont les sections d'art, dramatique et chorale qui en ont pris l'initiative et sont chargées de donner un spectacle de leur admiration pour les délégués mineurs des grandes nations européennes.

SEANCE DU SOIR

A deux heures et demie, le camarade Cavrot ouvre la séance. Nos camarades de France : Cadot et Cordier du Pas-de-Calais; Menu et Bexant du bassin d'Anzin; Berthon de Saint-Cotte, sont à leur poste. Gomiaux du Nord et Suval pour le Centre, étaient attendus et ne sont pas arrivés.

Cavrot donne lecture d'une dépêche des mineurs allemands qui saluent les congressistes et formulent l'espérance que les travaux de Bruxelles seront heureux pour les mineurs de toutes les nations.

DISCOURS DE SCHROEDER

SCHROEDER, membre du Parlement belge, secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs de Belgique, répond à Pickard.

Il remercie de la félicité de son dévouement à la cause de la corporation des travailleurs de la mine; il rappelle son œuvre et rend hommage au vaillant lutteur.

Il dit ensuite à tous les congressistes avec quel honneur les camarades belges les reçoivent à Bruxelles.

Il rappelle les Congrès antérieurs tenus ici-même, passe en revue les travaux qui y ont été accomplis; il est convaincu que le Congrès actuel sera aussi fécond que les précédents.

Il croit de fond du cœur qu'il salue tous les délégués; il ne veut pas prendre de leur temps pour des congratulations. Ce temps est trop précieux, travailleurs!

Cette allocution soulève de très vifs applaudissements.

DISCOURS DE SCHROEDER

Le délégué allemand SCHROEDER prend la parole à son tour. Il dit avec quel plaisir ses compatriotes reviennent toujours en Belgique; c'est avec enthousiasme qu'ils se rappellent en y venant qu'ils jouent le rôle historique de révolutionnaires pour l'émancipation du prolétariat.

Aujourd'hui encore, ajoute-t-il, vous luttez avec énergie pour le mieux être du peuple laissez-moi vous dire que nous aussi nous luttons comme vous.

La délégation allemande qui siège à ce Congrès est plus faible que nous ne l'espérons; mais, en ce moment même est réuni notre Congrès national des mineurs dans le bassin de la Ruhr, la même ou presque que celle qui se prononcera ces jours les plus retentissants. Or, c'est là même dans ce bassin, que nous faisons nos plus belles conquêtes; nous y avons gagné en un 20.000 adhérents. Nous préparons notre alliance avec les compagnons métallurgistes. Nous avons donc besoin de résoudre et d'organiser nos organisations pour les rendre plus fortes, inattaquables. Nous avons donc laissé là-bas les plus vaillants lutteurs, les plus experts de nos militants, comme le dit tout à l'heure le vénérable Benjamin Pickard, est engagé dans une formidable mêlée. Du résultat de la bataille dépend une expansion nouvelle des progrès des travailleurs socialistes conscients et organisés.

Enfin, le Congrès décide qu'il s'ouvrira le matin de 10 heures à 12 h. 1/2 et le soir de 2 heures à 4 h. 1/2.

DISCOURS DE SCHROEDER

SCHROEDER parle avec une chaleur communicative qu'on ne s'attend pas à rencontrer chez un ouvrier allemand. Son geste est libre, il se donne tout entier, il parle avec son cœur et son âme.

Il rappelle les Congrès antérieurs tenus ici-même, passe en revue les travaux qui y ont été accomplis; il est convaincu que le Congrès actuel sera aussi fécond que les précédents.

Il croit de fond du cœur qu'il salue tous les délégués; il ne veut pas prendre de leur temps pour des congratulations. Ce temps est trop précieux, travailleurs!

Cette allocution soulève de très vifs applaudissements.

DISCOURS DE SCHROEDER

SCHROEDER, membre du Parlement belge, secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs de Belgique, répond à Pickard.

Il remercie de la félicité de son dévouement à la cause de la corporation des travailleurs de la mine; il rappelle son œuvre et rend hommage au vaillant lutteur.

Il dit ensuite à tous les congressistes avec quel honneur les camarades belges les reçoivent à Bruxelles.

Il rappelle les Congrès antérieurs tenus ici-même, passe en revue les travaux qui y ont été accomplis; il est convaincu que le Congrès actuel sera aussi fécond que les précédents.

Il croit de fond du cœur qu'il salue tous les délégués; il ne veut pas prendre de leur temps pour des congratulations. Ce temps est trop précieux, travailleurs!

Cette allocution soulève de très vifs applaudissements.

DISCOURS DE SCHROEDER

SCHROEDER parle avec une chaleur communicative qu'on ne s'attend pas à rencontrer chez un ouvrier allemand. Son geste est libre, il se donne tout entier, il parle avec son cœur et son âme.

Il rappelle les Congrès antérieurs tenus ici-même, passe en revue les travaux qui y ont été accomplis; il est convaincu que le Congrès actuel sera aussi fécond que les précédents.

Il croit de fond du cœur qu'il salue tous les délégués; il ne veut pas prendre de leur temps pour des congratulations. Ce temps est trop précieux, travailleurs!

Cette allocution soulève de très vifs applaudissements.

La Journée de 8 heures

Puis, il déclare ouverte la discussion sur la proposition de l'ordre du jour: « La Journée de huit heures dans les mines » et donne la parole au camarade BRAU.

DISCOURS DE BRAU

BRAU, délégué anglais, aborde la discussion, réclame qu'il ne puisse apporter au Congrès de résultats positifs acquis en Grande-Bretagne depuis la réunion de Dusseldorf; la solution poursuivie a été rejetée par le Parlement. La question n'avait pas été abordée au front; les députés mineurs avaient présenté un projet de loi intervenant aux exploitants de faire travailler dans les mines, pendant plus de huit heures, du jour au jour, les jeunes gens avant moins de dix-huit ans. Ce projet de loi a été repoussé à une très forte majorité et cela à cause de la division qui existe encore entre la grande majorité des mineurs anglais et les mineurs du nord du pays. Sur ce seul point il y a désaccord chez les houillères de la Grande-Bretagne, dès que sur ce point l'entente sera faite, il n'y aura plus de difficulté pour les mineurs anglais, aucun dissentiment.

Tout permet d'espérer une solution prochaine; il y a donc lieu de continuer plus que jamais l'agitation sur cette question.

Longuement, le citoyen Brau montre les dangers de notre situation et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

Nous sommes heureux que l'organisation de notre instruction de mines et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

DISCOURS DE BECKER

C'est le camarade BECKER, d'Essex, qui prend ensuite la parole. Il lit des tableaux de travail: les mineurs de Silésie et de Saxe font dix à douze heures, ceux de la Ruhr, font huit heures.

Il montre que c'est toujours là où les journées sont plus courtes que l'organisation est la plus avancée. Un labeur moins long, moins pénible, laisse au travailleur le temps de penser, de s'instruire; la possibilité de se rencontrer, de discuter et de s'unir.

C'est à ce double point de vue que en Angleterre, entre les camarades du Durham et ceux des autres bassins, et qui fit échouer la loi présentée au Parlement, grâce à la défection de deux députés qui votèrent contre, conformément au mandat que les électeurs leur ont donné.

L'orateur félicite grandement les camarades de la Grande-Bretagne de leur résolution d'envoyer désormais des mineurs comme députés au Parlement. Que tout le prolétariat, en l'attente de la venue de la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

DISCOURS DE DEJARDIN

La parole est maintenant accordée au délégué belge DEJARDIN. Il s'élève contre « les inutilités » que les exploitants mettent en avant pour refuser la journée de huit heures. Les exploitants ont une concurrence étrangère et montre nos voisins gagnant de gros salaires pour de faibles journées sans aucun dommage pour l'industrie de leur pays.

Mais, ajoute-t-il, même si la crainte de la concurrence étrangère n'est pas chimérique, nous ne devons pas nous laisser aller à nous décourager. Il faut continuer à lutter pour la journée de huit heures.

L'orateur démontre ensuite, qu'une meilleure organisation et plus scientifique sur les chantiers permettra aux travailleurs d'extraire en huit heures, autant de charbon qu'en dix et douze heures aujourd'hui.

Les mineurs de mines, que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui demandent à faire de plus longues journées afin de pouvoir mieux élever leur famille. — Il montre tout simplement que la journée de huit heures est insuffisante pour celui-ci et va devant du sur-travail qu'il sait et sent si contraire à sa santé et à ses intérêts de classe.

Le camarade Déjardin vante les bienfaits de la formation ouvrière, mais la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il donne en exemple le charbonnage de

La Journée de 8 heures

Puis, il déclare ouverte la discussion sur la proposition de l'ordre du jour: « La Journée de huit heures dans les mines » et donne la parole au camarade BRAU.

DISCOURS DE BRAU

BRAU, délégué anglais, aborde la discussion, réclame qu'il ne puisse apporter au Congrès de résultats positifs acquis en Grande-Bretagne depuis la réunion de Dusseldorf; la solution poursuivie a été rejetée par le Parlement. La question n'avait pas été abordée au front; les députés mineurs avaient présenté un projet de loi intervenant aux exploitants de faire travailler dans les mines, pendant plus de huit heures, du jour au jour, les jeunes gens avant moins de dix-huit ans. Ce projet de loi a été repoussé à une très forte majorité et cela à cause de la division qui existe encore entre la grande majorité des mineurs anglais et les mineurs du nord du pays. Sur ce seul point il y a désaccord chez les houillères de la Grande-Bretagne, dès que sur ce point l'entente sera faite, il n'y aura plus de difficulté pour les mineurs anglais, aucun dissentiment.

Tout permet d'espérer une solution prochaine; il y a donc lieu de continuer plus que jamais l'agitation sur cette question.

Longuement, le citoyen Brau montre les dangers de notre situation et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

Nous sommes heureux que l'organisation de notre instruction de mines et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

DISCOURS DE BECKER

C'est le camarade BECKER, d'Essex, qui prend ensuite la parole. Il lit des tableaux de travail: les mineurs de Silésie et de Saxe font dix à douze heures, ceux de la Ruhr, font huit heures.

Il montre que c'est toujours là où les journées sont plus courtes que l'organisation est la plus avancée. Un labeur moins long, moins pénible, laisse au travailleur le temps de penser, de s'instruire; la possibilité de se rencontrer, de discuter et de s'unir.

C'est à ce double point de vue que en Angleterre, entre les camarades du Durham et ceux des autres bassins, et qui fit échouer la loi présentée au Parlement, grâce à la défection de deux députés qui votèrent contre, conformément au mandat que les électeurs leur ont donné.

L'orateur félicite grandement les camarades de la Grande-Bretagne de leur résolution d'envoyer désormais des mineurs comme députés au Parlement. Que tout le prolétariat, en l'attente de la venue de la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

DISCOURS DE DEJARDIN

La parole est maintenant accordée au délégué belge DEJARDIN. Il s'élève contre « les inutilités » que les exploitants mettent en avant pour refuser la journée de huit heures. Les exploitants ont une concurrence étrangère et montre nos voisins gagnant de gros salaires pour de faibles journées sans aucun dommage pour l'industrie de leur pays.

Mais, ajoute-t-il, même si la crainte de la concurrence étrangère n'est pas chimérique, nous ne devons pas nous laisser aller à nous décourager. Il faut continuer à lutter pour la journée de huit heures.

L'orateur démontre ensuite, qu'une meilleure organisation et plus scientifique sur les chantiers permettra aux travailleurs d'extraire en huit heures, autant de charbon qu'en dix et douze heures aujourd'hui.

Les mineurs de mines, que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui demandent à faire de plus longues journées afin de pouvoir mieux élever leur famille. — Il montre tout simplement que la journée de huit heures est insuffisante pour celui-ci et va devant du sur-travail qu'il sait et sent si contraire à sa santé et à ses intérêts de classe.

Le camarade Déjardin vante les bienfaits de la formation ouvrière, mais la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il donne en exemple le charbonnage de

La Journée de 8 heures

Puis, il déclare ouverte la discussion sur la proposition de l'ordre du jour: « La Journée de huit heures dans les mines » et donne la parole au camarade BRAU.

DISCOURS DE BRAU

BRAU, délégué anglais, aborde la discussion, réclame qu'il ne puisse apporter au Congrès de résultats positifs acquis en Grande-Bretagne depuis la réunion de Dusseldorf; la solution poursuivie a été rejetée par le Parlement. La question n'avait pas été abordée au front; les députés mineurs avaient présenté un projet de loi intervenant aux exploitants de faire travailler dans les mines, pendant plus de huit heures, du jour au jour, les jeunes gens avant moins de dix-huit ans. Ce projet de loi a été repoussé à une très forte majorité et cela à cause de la division qui existe encore entre la grande majorité des mineurs anglais et les mineurs du nord du pays. Sur ce seul point il y a désaccord chez les houillères de la Grande-Bretagne, dès que sur ce point l'entente sera faite, il n'y aura plus de difficulté pour les mineurs anglais, aucun dissentiment.

Tout permet d'espérer une solution prochaine; il y a donc lieu de continuer plus que jamais l'agitation sur cette question.

Longuement, le citoyen Brau montre les dangers de notre situation et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

Nous sommes heureux que l'organisation de notre instruction de mines et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

DISCOURS DE BECKER

C'est le camarade BECKER, d'Essex, qui prend ensuite la parole. Il lit des tableaux de travail: les mineurs de Silésie et de Saxe font dix à douze heures, ceux de la Ruhr, font huit heures.

Il montre que c'est toujours là où les journées sont plus courtes que l'organisation est la plus avancée. Un labeur moins long, moins pénible, laisse au travailleur le temps de penser, de s'instruire; la possibilité de se rencontrer, de discuter et de s'unir.

C'est à ce double point de vue que en Angleterre, entre les camarades du Durham et ceux des autres bassins, et qui fit échouer la loi présentée au Parlement, grâce à la défection de deux députés qui votèrent contre, conformément au mandat que les électeurs leur ont donné.

L'orateur félicite grandement les camarades de la Grande-Bretagne de leur résolution d'envoyer désormais des mineurs comme députés au Parlement. Que tout le prolétariat, en l'attente de la venue de la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

DISCOURS DE DEJARDIN

La parole est maintenant accordée au délégué belge DEJARDIN. Il s'élève contre « les inutilités » que les exploitants mettent en avant pour refuser la journée de huit heures. Les exploitants ont une concurrence étrangère et montre nos voisins gagnant de gros salaires pour de faibles journées sans aucun dommage pour l'industrie de leur pays.

Mais, ajoute-t-il, même si la crainte de la concurrence étrangère n'est pas chimérique, nous ne devons pas nous laisser aller à nous décourager. Il faut continuer à lutter pour la journée de huit heures.

L'orateur démontre ensuite, qu'une meilleure organisation et plus scientifique sur les chantiers permettra aux travailleurs d'extraire en huit heures, autant de charbon qu'en dix et douze heures aujourd'hui.

Les mineurs de mines, que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui demandent à faire de plus longues journées afin de pouvoir mieux élever leur famille. — Il montre tout simplement que la journée de huit heures est insuffisante pour celui-ci et va devant du sur-travail qu'il sait et sent si contraire à sa santé et à ses intérêts de classe.

Le camarade Déjardin vante les bienfaits de la formation ouvrière, mais la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il donne en exemple le charbonnage de

La Journée de 8 heures

Puis, il déclare ouverte la discussion sur la proposition de l'ordre du jour: « La Journée de huit heures dans les mines » et donne la parole au camarade BRAU.

DISCOURS DE BRAU

BRAU, délégué anglais, aborde la discussion, réclame qu'il ne puisse apporter au Congrès de résultats positifs acquis en Grande-Bretagne depuis la réunion de Dusseldorf; la solution poursuivie a été rejetée par le Parlement. La question n'avait pas été abordée au front; les députés mineurs avaient présenté un projet de loi intervenant aux exploitants de faire travailler dans les mines, pendant plus de huit heures, du jour au jour, les jeunes gens avant moins de dix-huit ans. Ce projet de loi a été repoussé à une très forte majorité et cela à cause de la division qui existe encore entre la grande majorité des mineurs anglais et les mineurs du nord du pays. Sur ce seul point il y a désaccord chez les houillères de la Grande-Bretagne, dès que sur ce point l'entente sera faite, il n'y aura plus de difficulté pour les mineurs anglais, aucun dissentiment.

Tout permet d'espérer une solution prochaine; il y a donc lieu de continuer plus que jamais l'agitation sur cette question.

Longuement, le citoyen Brau montre les dangers de notre situation et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

Nous sommes heureux que l'organisation de notre instruction de mines et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

DISCOURS DE BECKER

C'est le camarade BECKER, d'Essex, qui prend ensuite la parole. Il lit des tableaux de travail: les mineurs de Silésie et de Saxe font dix à douze heures, ceux de la Ruhr, font huit heures.

Il montre que c'est toujours là où les journées sont plus courtes que l'organisation est la plus avancée. Un labeur moins long, moins pénible, laisse au travailleur le temps de penser, de s'instruire; la possibilité de se rencontrer, de discuter et de s'unir.

C'est à ce double point de vue que en Angleterre, entre les camarades du Durham et ceux des autres bassins, et qui fit échouer la loi présentée au Parlement, grâce à la défection de deux députés qui votèrent contre, conformément au mandat que les électeurs leur ont donné.

L'orateur félicite grandement les camarades de la Grande-Bretagne de leur résolution d'envoyer désormais des mineurs comme députés au Parlement. Que tout le prolétariat, en l'attente de la venue de la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

DISCOURS DE DEJARDIN

La parole est maintenant accordée au délégué belge DEJARDIN. Il s'élève contre « les inutilités » que les exploitants mettent en avant pour refuser la journée de huit heures. Les exploitants ont une concurrence étrangère et montre nos voisins gagnant de gros salaires pour de faibles journées sans aucun dommage pour l'industrie de leur pays.

Mais, ajoute-t-il, même si la crainte de la concurrence étrangère n'est pas chimérique, nous ne devons pas nous laisser aller à nous décourager. Il faut continuer à lutter pour la journée de huit heures.

L'orateur démontre ensuite, qu'une meilleure organisation et plus scientifique sur les chantiers permettra aux travailleurs d'extraire en huit heures, autant de charbon qu'en dix et douze heures aujourd'hui.

Les mineurs de mines, que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui demandent à faire de plus longues journées afin de pouvoir mieux élever leur famille. — Il montre tout simplement que la journée de huit heures est insuffisante pour celui-ci et va devant du sur-travail qu'il sait et sent si contraire à sa santé et à ses intérêts de classe.

Le camarade Déjardin vante les bienfaits de la formation ouvrière, mais la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il donne en exemple le charbonnage de

La Journée de 8 heures

Puis, il déclare ouverte la discussion sur la proposition de l'ordre du jour: « La Journée de huit heures dans les mines » et donne la parole au camarade BRAU.

DISCOURS DE BRAU

BRAU, délégué anglais, aborde la discussion, réclame qu'il ne puisse apporter au Congrès de résultats positifs acquis en Grande-Bretagne depuis la réunion de Dusseldorf; la solution poursuivie a été rejetée par le Parlement. La question n'avait pas été abordée au front; les députés mineurs avaient présenté un projet de loi intervenant aux exploitants de faire travailler dans les mines, pendant plus de huit heures, du jour au jour, les jeunes gens avant moins de dix-huit ans. Ce projet de loi a été repoussé à une très forte majorité et cela à cause de la division qui existe encore entre la grande majorité des mineurs anglais et les mineurs du nord du pays. Sur ce seul point il y a désaccord chez les houillères de la Grande-Bretagne, dès que sur ce point l'entente sera faite, il n'y aura plus de difficulté pour les mineurs anglais, aucun dissentiment.

Tout permet d'espérer une solution prochaine; il y a donc lieu de continuer plus que jamais l'agitation sur cette question.

Longuement, le citoyen Brau montre les dangers de notre situation et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

Nous sommes heureux que l'organisation de notre instruction de mines et expose comment les seraient diminués, si la loi de huit heures permettait une organisation nouvelle et rationnelle des chantiers par l'établissement de trois postes; huit heures pour les heures, huit heures pour le soir, huit heures pour les manœuvres d'explosions. Actuellement, les explosions se font au moment où la mine est en pleine animation, quand les poussières sont partout soulevées, quand le péril est le plus grand.

DISCOURS DE BECKER

C'est le camarade BECKER, d'Essex, qui prend ensuite la parole. Il lit des tableaux de travail: les mineurs de Silésie et de Saxe font dix à douze heures, ceux de la Ruhr, font huit heures.

Il montre que c'est toujours là où les journées sont plus courtes que l'organisation est la plus avancée. Un labeur moins long, moins pénible, laisse au travailleur le temps de penser, de s'instruire; la possibilité de se rencontrer, de discuter et de s'unir.

C'est à ce double point de vue que en Angleterre, entre les camarades du Durham et ceux des autres bassins, et qui fit échouer la loi présentée au Parlement, grâce à la défection de deux députés qui votèrent contre, conformément au mandat que les électeurs leur ont donné.

L'orateur félicite grandement les camarades de la Grande-Bretagne de leur résolution d'envoyer désormais des mineurs comme députés au Parlement. Que tout le prolétariat, en l'attente de la venue de la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

DISCOURS DE DEJARDIN

La parole est maintenant accordée au délégué belge DEJARDIN. Il s'élève contre « les inutilités » que les exploitants mettent en avant pour refuser la journée de huit heures. Les exploitants ont une concurrence étrangère et montre nos voisins gagnant de gros salaires pour de faibles journées sans aucun dommage pour l'industrie de leur pays.

Mais, ajoute-t-il, même si la crainte de la concurrence étrangère n'est pas chimérique, nous ne devons pas nous laisser aller à nous décourager. Il faut continuer à lutter pour la journée de huit heures.

L'orateur démontre ensuite, qu'une meilleure organisation et plus scientifique sur les chantiers permettra aux travailleurs d'extraire en huit heures, autant de charbon qu'en dix et douze heures aujourd'hui.

Les mineurs de mines, que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui demandent à faire de plus longues journées afin de pouvoir mieux élever leur famille. — Il montre tout simplement que la journée de huit heures est insuffisante pour celui-ci et va devant du sur-travail qu'il sait et sent si contraire à sa santé et à ses intérêts de classe.

Le camarade Déjardin vante les bienfaits de la formation ouvrière, mais la devise: l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il donne en exemple le charbonnage de

La Journée de 8 heures

Puis, il déclare ouverte la discussion sur la proposition de l'ordre du jour: « La Journée de huit heures dans les mines » et donne la parole au camarade BRAU.

DISCOURS DE BRAU

BRAU, délégué anglais, aborde la discussion, réclame qu'il ne puisse apporter au Congrès de résultats positifs acquis en Grande-Bretagne depuis la réunion de Dusseldorf; la solution poursuivie a été rejetée par le Parlement. La question n'avait pas été abordée au front; les députés mineurs avaient présenté un projet de loi intervenant aux exploitants de faire travailler dans les mines, pendant plus de huit heures, du jour au jour, les jeunes gens avant moins de dix-huit ans. Ce projet de loi a été repoussé à